

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en oeuvre à Oullins, il est prévu trois actions.

La première, sous maîtrise d'ouvrage communale, concerne la requalification d'espaces de proximité situés le long de la rue Pierre Sépard.

Il s'agit, à partir de la rue Pierre Sépard, d'ouvrir des perspectives et de réintégrer cette rue dans son environnement paysager. Des travaux de mise en propreté comprenant, entre autres, le traitement du sol et la végétation, permettraient d'apporter à la population concernée des réponses rapides et visibles.

Le coût total prévisionnel de ces aménagements est de 700 000 F TTC, avec le montage financier suivant :

- Etat	180 000 F
- Commune	120 000 F
- Communauté urbaine	250 000 F
- région Rhône-Alpes	150 000 F

La deuxième action, sous maîtrise d'ouvrage communale, concerne la mission d'appui à la revalorisation de l'habitat et des locaux commerciaux. Le montant de cette mission est de 103 000 F TTC.

Une première partie concerne actuellement la revalorisation de l'habitat pour un montant de 43 000 F TTC financé par la Commune.

La deuxième partie comporterait les éléments suivants :

- le repérage et la caractérisation des locaux vacants,
- l'actualisation du fichier locaux vacants dans la zone de redynamisation urbaine,
- l'assistance à la relocation de ces locaux,
- la coordination avec les chambres consulaires partenaires de cette opération.

Le coût total prévisionnel de ce deuxième volet est de 60 000 F TTC avec le montage financier suivant :

- Etat	15 000 F
- Communauté urbaine	45 000 F

La troisième action, sous maîtrise d'ouvrage de la SA d'HLM Les Habitations modernes et familiales (HMF), concerne le quartier du Golf.

En juillet 1999, sur un programme de 165 logements, la SA HMF compte 40 logements vacants et la Commune enregistre 30 demandes de départ de locataires de ce programme de logements.

Une mission à effectuer par la SA HMF s'avère donc nécessaire afin de faire le bilan des pratiques de peuplement de ces dernières années (caractéristiques des derniers entrants/sortants, motifs de départ, etc.) et de mettre en place des actions ainsi qu'un dispositif de recherche de nouveaux candidats et de repeuplement.

Le coût total prévisionnel de cette action est de 60 000 F TTC avec le montage financier suivant :

- Etat	25 000 F
- Communauté urbaine	25 000 F
- SA HMF	10 000 F

B - Propose, compte tenu de ces éléments, de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ces trois actions selon les modalités désignées pour chacune d'elles.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière à intervenir avec les différents partenaires.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2000 et suivants - comptes 657 540, 657 340 pour les deux premières actions, compte 657 480 pour la dernière - fonction 824 - opération 0054.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,